

PRÉFECTURE DE L'ORNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **Projet de modification des limites territoriales des communes** **d'Alençon et de Condé-sur-Sarthe**

Par arrêté préfectoral n° 1111-23-007 du 8 novembre 2023, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite du :

lundi 11 décembre 2023 à 10 h 00 au vendredi 12 janvier 2024 inclus à 17 h 00

dans les mairies des communes d'Alençon et de Condé-sur-Sarthe.

Le commissaire enquêteur est M. Daniel HUGUET. En cas d'empêchement, Monsieur Didier SOYER a été nommé commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies d'ALENÇON et de CONDÉ-SUR-SARTHE sur support papier à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : Collectivités territoriales – Limites territoriales – Enquête publique)
- sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative Place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité,

Toute personne peut, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne : Direction de la citoyenneté et de la légalité, Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex

Le commissaire enquêteur assurera une permanence et se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivantes :

– Mairie d'ALENÇON :

Lundi 11 décembre 2023	10h00 à 12h00
Vendredi 12 janvier 2024	15h00 à 17h00

– Mairie de CONDÉ-SUR-SARTHE :

Jeudi 4 janvier 2024	10h00 à 12h00
----------------------	---------------

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie d'ALENÇON, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Place Foch 61 000 ALENÇON
- soit en les consignnant directement sur les registres d'enquête déposés en mairie d'ALENÇON et de CONDÉ-SUR-SARTHE et mis à la disposition du public
- soit en les transmettant via l'adresse mail suivante : actes.reglementaires@ville-alencon.fr

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie d'ALENÇON.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Madame Thiphaine THIEULIN – Service affaires juridiques, assurances et actes réglementaires – Hôtel de ville – 4 Place Foch – 61000 ALENÇON et par courriel à l'adresse suivante : actes.reglementaires@ville-alencon.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux mairies d'ALENÇON et de CONDÉ-SUR-SARTHE ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.